

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE PAYS

DU 14 NOVEMBRE 2001 à LABRIT

### Etaient présents :

**MM COUTIERE Dominique** - Président de l'AIRIAL, **DEYRES Jean-Claude** - Conseiller Général du canton de Morcenx, **DUPIOL Guy** - Conseiller Général du canton de Saint-Symphorien, **Madame LAVIGNE Maria** - Conseillère Régionale, **DUCOS Jacques** - Conseiller Général du canton de Villeneuve de Marsan, **HERRERO Michel** - Conseiller Général du canton de Gabarret, **PEDEUBOY Jean-Louis** - Conseiller Général du canton de Sabres, **PERINGUEY Jean** - Conseiller Général du canton de Villandraut, **BOUDEY Jean-Marie** - Conseiller Général du canton de Sore, **DARGUENCE Michel** - Conseiller Général du canton de Grignols, **JOURDAN Serge** - Président de la Communauté de Communes de Gabardan, **COUSTOLLE Jean-Jacques** - Président de la Communauté de Communes de Captieux/Grignols, **NUCHY Vincent** - Président du SIVOM du Val de l'Eyre, **MARQUETTE Paul** - Président du Syndicat Intercommunal du Bazadais, **SEBASTIEN Jean-Paul** - Président de la Communauté de Communes de Haute Lande, **LABARTHE Michel** - Vice Président de la Communauté de Communes de Villeneuve, **CONTE Christian** - Vice Président de la Communauté de Communes du Pays de Roquefort, **FILHOL Raymond** - Maire de Gabarret, **DONNEVE Bernard** - Maire de Bourideys, **M . BOSSET** - Adjoint au Maire de Bazas, **Madame MILAN Ginette** - Maire de Callen

### Assistaient également :

**MM LABURTHE Joël** - Chargé de Mission « Pays » du Conseil Général de la Gironde, **LAPORTE David** - AIRIAL, **LESCARRET Pascal** - AIRIAL, **REAU Ludovic** - AIRIAL, **SABAROTS Christian** - AIRIAL, **ROUCHALEAOU Bernard** - AIRIAL,  
**Madame LALANNE Nathalie** - AIRIAL

### Etaient excusés :

**MM VIDALIES Alain** - Député des Landes, **SARGIACOMO Eric** - Chargé de Mission « Pays » du Conseil Général des Landes.

Monsieur Dominique COUTIERE ouvre la séance, remercie les membres présents, dit sa satisfaction du nombre important de participants.

Il précise en préalable :

- que cette réunion s'inscrit dans la démarche d'élaboration de la Charte Pays.
- que cette première étape consiste à réfléchir avec l'ensemble des élus du Pays à leurs attentes, d'en discuter collectivement au sein du comité de pilotage, de hiérarchiser, et d'organiser par thèmes les propositions formulées et ainsi d'établir un échange régulier entre les intercommunalités et le comité de pilotage.
- qu'une fois les thèmes prioritaires définis des réunions thématiques et élargies seront mises en place.
- que l'objectif final est de construire collectivement une Charte consensuelle qui réponde aux véritables attentes des acteurs locaux.

Il propose d'examiner, dans un premier temps, les nombreuses contributions qui ont été transmises à l'Aerial, et, dans un deuxième temps, de débattre du Conseil de Développement.

### **Charte : Les Contributions**

De l'examen des propositions (voir tableau joint) il ressort :

#### **➤ sur les thèmes évoqués :**

5 thèmes majoritairement cités :

économie  
tourisme  
habitat  
cadre de vie  
culture

3 thèmes peu cités :

environnement  
gestion espace  
accès aux services

#### **➤ sur les procédures :**

les procédures relatives à l'économie sont les plus évoquées :

ORAC (opération de restructuration de l'artisanat et du commerce)  
RELAI ( Réseaux Locaux d'Appui à l'Installation)

ainsi que celles relatives à l'habitat et à l'urbanisme :

OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat)  
PLU (plan local d'urbanisme), cartes communales

et aux services (maison de service public).

➤ **les types d'actions souhaitées concernent :**

pour les infrastructures, majoritairement et de manière décroissante :

- la voirie (principalement les routes)
- le logement et l'aménagement (lotissements, logements sociaux locatifs)
- l'économie (terrain d'accueil, plate-forme de services)
- le tourisme (équipements d'animations, hébergements)
- les équipements culturels (bibliothèque/médiathèque, salles de spectacle)
- les équipements sportifs (liés à la randonnée, terrains de grands jeux)

pour les services de la même façon :

- les services aux personnes (prioritairement les personnes âgées pour le portage de repas, soins à domicile, mais aussi des services d'insertion sociale, recherche emploi..)
- les services loisirs culture (l'animation prime, manifestations et événements festifs, ainsi que l'utilisation des TIC)
- au plan économique (en plus de l'assistance, la qualité par les labels)

Du débat qui s'ensuit ressort :

- un assentiment sur la nécessité de rendre le territoire plus attractif
- la nécessité de clarifier ce qui raisonnablement pourra être financé dans le cadre du Contrat de Pays, et ce qui devra être traité sur des lignes sectorielles mais défendu collectivement par le Pays :

⇒ le problème de la voirie en est l'illustration. Sa charge n'est pas à l'échelle des moyens qui seront affectés au Pays, mais ce dernier pourrait constituer un dossier précis sur ce sujet à l'échelle du territoire, et être le porte-parole d'une volonté collective auprès des divers partenaires.

⇒ dans d'autres domaines le Pays pourrait être soit le maître d'ouvrage d'études générales (urbanisme par exemple) soit l'initiateur de solutions techniques appropriées à notre espace (ex. assainissement)

- la nécessité d'actions collectives Pays, comme la promotion économique ou touristique, comme l'idée d'un office tourisme Pays sont avancées.

D'autres thèmes comme le transport, les réseaux, la défense incendie ont été également abordés.

*En conclusion du premier point de l'ordre du jour il est décidé :*

⇒ de poursuivre la réflexion à l'échelle des intercommunalités sur la base d'une synthèse croisée avec les résultats du diagnostic que préparera l'Aerial.

⇒ de mettre en place un calendrier pour respecter l'échéance de juin pour la Charte.

## **Le Conseil de Développement**

Après un bref rappel du Président sur l'obligation de mettre en place un Conseil de Développement dès l'élaboration de la Charte et des enjeux relatifs à la mise en place d'un tel organisme, le débat qui s'instaure aboutit au consensus suivant :

- pas d'élus es-qualité dans le Conseil de Développement pour éviter la confusion des rôles entre l'organe porteur du Pays (syndicat mixte ou GIP) qui arrête les orientations et les priorités et le Conseil de Développement, organe fédérateur d'acteurs locaux chargé d'organiser la participation des acteurs privés du territoire et de formuler des propositions.
- donner au Conseil de Développement les moyens d'une autonomie de fonctionnement.
- sa composition doit être le reflet du territoire ( comme pour les élus). Il doit être constitué de personnes du territoire, y compris celles représentant des organismes.
- le nombre de membres doit être limité pour rester efficace, à charge pour eux d'organiser une plus large participation soit thématique soit territoriale au travers groupes de travail, commissions etc...
- les débats et les réflexions du Conseil de Développement doivent essentiellement aborder les problèmes du territoire, d'où l'importance du diagnostic et de son appropriation
- la composition initiale du Conseil de Développement (qui peut évoluer par la suite) devrait s'appuyer sur les thématiques identifiées comme prioritaires au regard de l'analyse du diagnostic .

Il est décidé :

- que l'Airial propose à partir des éléments du diagnostic les thèmes à enjeux à court et moyen termes qui serviront de base à la composition d'un Conseil de Développement.
- que chaque intercommunalité désigne ensuite, par thème, les personnes les mieux représentatives et qualifiées et chaque sous-territoire doit être représenté dans le Conseil de Développement
- que l'Airial prépare un synopsis de l'organisation Pays.